

IMPORTANT : RENTREE PREVUE LE 18 MAI SOUS RESERVE DU CLASSEMENT VERT POUR LE DEPARTEMENT DU LOIRET.

Le gouvernement a annoncé ce mardi 29 avril 2020, la réouverture des collèges pour les élèves de 6° et 5°, à compter du 18 mai. Sur ce point, nous rappelons que le collège n'ouvrira que si les conditions sanitaires d'accueil des élèves et des personnels sont réunies, dans le cas contraire la fermeture de l'établissement sera nécessaire.

Les élèves de 4° et de 3° poursuivent jusqu'à nouvel ordre l'enseignement à distance dispensé par les équipes pédagogique du collège.

Le document d'accueil ci-dessous est construit sur la base, successivement, des recommandations du Conseil Scientifique parues le 24 avril 2020, des préconisations de la commission Éducation du Sénat, du protocole sanitaire relatif à la réouverture des collèges et des lycées paru le 3 mai 2020, et du contexte propre à notre établissement.

Après avoir pris connaissance de ces différentes mesures, nous vous demanderons de répondre à un sondage, pour nous confirmer votre souhait de retour au collège pour votre enfant, ou sa poursuite de l'enseignement à distance.

PROTOCOLE D'ACCUEIL

I. Dispositions générales :

Ouverture du collège : sur 2 jours ou 3 jours selon le nombre d'élèves accueillis.

Les élèves seront accueillis pour la journée complète par groupe de 10 élèves maximum.

Le port du masque grand public est obligatoire pendant tous les temps et espaces qui ne permettent pas de respecter la distanciation physique, ou situation particulière. Si l'enfant ne possède pas de masque à son arrivée au collège, il lui en sera fourni un. Les masques doivent être désinfectés chaque jour par la famille.

Le respect des gestes barrières est obligatoire. L'infirmière scolaire de l'établissement interviendra auprès de chaque groupe d'élève pour les former à l'usage du masque et aux gestes barrières.

Les regroupements sont interdits, dans et aux abords de l'établissement.

RAPPEL IMPORTANT : Tout élève qui mettrait volontairement en danger ses camarades ou le personnel de l'établissement, en refusant d'appliquer les gestes barrières ou la distanciation physique, sera isolé du groupe avant d'être renvoyé chez lui. Ses responsables légaux seront contraints de venir récupérer leur enfant pour qu'il continue son enseignement, mais à distance, sans retour possible au sein de l'établissement scolaire pour la fin de l'année scolaire.

II. Les cours :

Les cours se dérouleront intégralement en groupe de 10 élèves maximum. L'organisation des cours, des emplois du temps, et des volumes horaires en présentiel et à distance seront adaptés selon les retours du sondage qui vous est proposé, et c'est pourquoi nous vous demandons de vous positionner le plus justement possible.

Les élèves ne changeront pas de salle entre les cours. Chaque groupe aura sa salle définie, et n'en changera pas pendant la journée.

Le port du masque en classe sera obligatoire. Le professeur sera libre de l'enlever pour pouvoir s'exprimer avec plus de facilité, à condition que les distances de sécurité soient respectées.

Chaque élève aura sa table individuelle et sera espacé des autres élèves de minimum 1 mètre.

Les déplacements, y compris au tableau, seront interdits. Les élèves seront régulièrement accompagnés aux toilettes par un adulte.

Aucun échange ou prêt de matériel entre les élèves. Les élèves ne sont autorisés à utiliser que le matériel qu'ils amènent.

Les activités qui nécessitent des manipulations seront interdites, à moins que le matériel soit individuel et puisse être nettoyé entre deux groupes

L'utilisation du matériel informatique est interdite aux élèves, celui-ci ne pouvant être désinfecté entre deux utilisateurs.

Les salles de cours devront être aérées de manière régulière, à raison de 10 minutes par heure minimum.

Les salles de cours seront désinfectées deux fois par jour.

III. Le service de demi-pension

Le service de demi-pension sera ouvert, mais avec des normes sanitaires particulièrement strictes.

Chaque élève déjeunera seul à une table dans le réfectoire.

Aucun échange de nourriture ne sera toléré : ce que touche un élève, il le prend pour sa propre consommation (*Ex : Je ne fais pas mon choix parmi les fromages en manipulant 10 barquettes. J'en prends une, l'emporte à ma table, et je mange seul son contenu*).

Les pichets sont interdits. Le service de l'eau se fera au verre uniquement, à partir des fontaines dédiées dont le déclenchement se fait au pied.

Dans la file de passage au SELF, les distances de sécurité devront être respectées. Elles seront symbolisées par des marquages au sol.

Le port du masque est obligatoire dans la file. Il ne peut être enlevé qu'au moment où l'on débute concrètement son repas.

Nous autorisons les élèves demi-pensionnaires à manger un repas froid fourni par la famille dans la cour de récréation, à condition que les élèves respectent les distances physiques de sécurité. Attention, aucun aliment extérieur ne doit pénétrer dans l'espace de la demi-pension. L'usage des micro-ondes pour des aliments provenant de l'extérieur est donc interdit. Les déchets générés devront bien évidemment être déposés dans les poubelles de tri-sélectif disponibles dans la cour.

IV. Les sanitaires

Les sanitaires seront ouverts de manière permanente (hors période de nettoyage et période du midi, comme précisé plus haut).

Les sanitaires du 1^{er} et du 2^{ème} étage seront également ouverts. Chaque sanitaire sera équipé de savon et de serviettes en papier. Le gel hydroalcoolique sera proposé, sous réserve d'un conditionnement adapté. Nous encourageons néanmoins les familles à fournir à leur enfant du gel en petit conditionnement.

Les élèves peuvent apporter leur gel hydroalcoolique personnel.

Les élèves seront accompagnés pour le lavage des mains très régulièrement, tout au long de la journée.

IV. Entrées et sorties des élèves

Les regroupements devant l'établissement sont strictement interdits. Les élèves doivent pénétrer dans l'établissement dès l'arrivée, et rentrer chez eux dès la sortie. Il en va de même pour l'arrêt de bus. Les élèves devront y respecter la distanciation physique, le port du masque, et les gestes barrières. Des personnels vie scolaire seront présents pour y veiller. Les élèves stagnant sans raison valable aux abords de l'établissement (arrêt de bus compris) seront systématiquement signalés à la Police Municipale.

Il est également demandé aux familles de ne pas stagner devant l'établissement.

V. Les récréations

Le port du masque est obligatoire, ainsi que le respect de la distanciation physique.

Les jeux nécessitant un objet qui passe de main en main sont interdits.

Le foyer des élèves sera fermé. Les espaces lectures sont fermés.

VI. La circulation dans les couloirs.

Le port du masque est obligatoire pendant les temps de circulation.

Dans les couloirs, les élèves devront respecter les distances physiques de sécurité.

Les professeurs veilleront à ce que les entrées et sorties dans les salles ne se fassent pas en groupe compact, mais en respectant des distances raisonnables.

L'organisation de l'accueil est prévue pour ne générer des flux dans les couloirs, les élèves ne s'y déplaçant qu'en petit groupe, systématiquement accompagné d'un adulte.

VII. Les familles

Les familles jouent un rôle essentiel dans le respect des gestes barrières. Il est de votre devoir d'expliquer leur importance à votre enfant.

Avant d'envoyer son enfant au collège, il sera nécessaire de vérifier que l'enfant ne présente pas de fièvre, ou de symptômes. Si c'est le cas, il ne doit en aucun cas être envoyé au collège.

Si des symptômes apparaissent alors que votre enfant a fréquenté le collège, il est de votre devoir de nous en informer au plus vite pour nous permettre de mettre en place les dispositions nécessaires afin de stopper immédiatement tout risque de propagation du virus au sein du collège. De même, le retour de votre enfant au collège ne sera possible que sur présentation d'un certificat médical.

Nous insistons sur le fait que les collèges sont conçus structurellement pour favoriser le vivre-ensemble, la réduction des frontières et des différences. La propagation y est donc potentiellement extrêmement rapide, et ce malgré les différentes mesures que nous proposons.

Les familles ne seront pas autorisées à rentrer dans l'établissement sans rendez-vous téléphonique préalable (02 38 34 83 40).

VIII. Les transports scolaires

Les transports scolaires circuleront aux horaires habituels. Ils respecteront les mêmes critères sanitaires que l'ensemble des transports en commun.

Le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires.

Les élèves ne pourront s'installer au sein des bus qu'en respectant les distances physiques, à savoir 1 siège sur 2.